

Annexe : **Règlement du laboratoire**

La salle de Travaux Pratiques de physique, de chimie et de biologie est un lieu à risque de l'établissement.

Afin que tous les personnels et les apprenants puissent y travailler en toute sécurité et dans le respect d'autrui, il convient de respecter les consignes de sécurité indiquées par les enseignants et de tenir les engagements suivants :

- Aucune nourriture ni boisson ne peut être introduit et consommer dans la salle.
- Les téléphones portables sont éteints et rangés. Les prises électriques ne doivent pas servir à les recharger.
- L'ordinateur est utilisé uniquement par l'enseignant.

En début de séance, les sacs et les vestes sont rangés sur les étagères sous les paillasses autant que possible, sinon ils seront par terre sous la paillasse sans entraver les déplacements.

- Les personnes ayant des cheveux longs doivent les attacher. Le port de bagues, bracelets ou bijoux « encombrants » est soumis à l'appréciation de l'enseignant.
- L'obligation de porter un pantalon et des chaussures fermées
- Les enseignants indiqueront si le port de la blouse et des E.P.I. de laboratoire sont obligatoires lors de la séance.

En cours de séance, les élèves doivent signaler tout dysfonctionnement à l'enseignant.

- Toute utilisation des points d'eau à d'autres fins que la réalisation des TP est interdite.
- Les apprenants sont responsables du matériel qu'ils utilisent lors des séances de T.P.. A ce titre toute dégradation volontaire du matériel ou du mobilier constatée par l'enseignant peut conduire à une sanction.
- De même en cas de vol de matériel, mise en danger de soi ou des autres, non respect des consignes de sécurité par l'enseignant, des sanctions seront prises, selon la gravité des événements.

En fin de séance, chaque élève est responsable du rangement et de la vaisselle du matériel, et chacun doit nettoyer leur paillasse en fin de séance, avant de prendre sac et vestes.

Les apprenants ne sortiront que si tout est en ordre.